



Appel unitaire à la grève le 17 juin

Depuis plusieurs mois, les personnels de l'éducation se mobilisent dans de nombreux établissements et se sont rassemblés dans des actions nationales d'ampleur.

Que ce soit du côté des parents d'élèves ou des enseignants, l'inquiétude et la colère sont grandes devant les réformes du lycée et du baccalauréat, de la voie professionnelle, la loi dite de la « confiance » et l'ensemble des transformations du système éducatif imposées par le Ministre.

Devant le mal-être croissant des personnels, paupérisés et toujours en proie à l'austérité salariale, mis devant de graves difficultés professionnelles, le Ministre n'a jusque-là répondu que par le refus de toute discussion. Pire, des collègues faisant part de leurs critiques ont été victimes de rappels à l'ordre et de mesures d'intimidation ; les pressions et les méthodes de gestion autoritaires se développent.

À cela s'ajoute le contexte de suppressions de postes à un moment où les effectifs augmentent dans le second degré et les attaques contre le service public d'orientation.

Les inégalités d'implantation des enseignements de spécialité et des options de la réforme du lycée, les difficultés d'emploi du temps, tant pour les enseignants que pour les élèves, le rythme effréné des évaluations et un baccalauréat à valeur locale ; les familles de métiers et la promotion du tout apprentissage en voie professionnelle; jusqu'aux incidents récents qui ont marqué Parcoursup ; les sureffectifs des classes et les suppressions de postes en collège : tout concourt à accroître les inégalités.

Devant la gravité de la situation, les organisations syndicales représentatives du public et du privé, de l'enseignement agricole et les Stylos rouges, après de nombreuses alertes au Ministre le Ministre, déposent un préavis de grève sur le mois de juin.

Elles appellent tous les personnels à poursuivre les actions locales, à se réunir en Assemblées générales pour organiser la grève le 17 juin, premier jour des épreuves du baccalauréat, et décider des suites, pour :

- une revalorisation des rémunérations ;
- le retrait des réformes des lycées et du baccalauréat ;
- le retrait des projets de loi « école de la confiance » et « Fonction publique ».

Si le Ministre persistait dans son refus d'ouverture de discussions rapides, il porterait la responsabilité d'une perturbation dans le déroulement des examens.

Situation de Mayotte

A Mayotte, la crise de l'attractivité se poursuit :

Des personnels manquent dans tous les domaines ; éducation, enseignement mais aussi personnels de santé, personnels de direction, assistantes sociales et tous les personnels qui concourent au bon fonctionnement du service public d'éducation.

Les moyens indispensables sont refusés au futur rectorat que ce soit en termes de salaires (augmentation de l'indexation), d'indemnités (attribution de l'ISG

par agent et non par couples), d'amélioration, des conditions de travail ou de l'environnement de travail. Le groupe de travail sur l'attractivité a éludé les questions salariales. La contribution que le SNES avait préparée a été rejeté par le rapporteur qui considérait que l'indexation n'avait pas sa place dans le projet académique

Pourtant, comment construire un rectorat sans les moyens indispensables, sans les agents formés et par conséquent trouver les moyens de les faire venir ?

Cette question, hélas reste d'actualité. Le SNES dès la départementalisation avait appelé l'attention sur la dynamique d'attractivité. La fragilité de Mayotte était connue depuis longtemps en la matière mais le système du décret 96-1028 permettait de maintenir un niveau élevé de titulaires en poste. Depuis 2013, nous avons proposé de nombreuses mesures notamment pour attirer des jeunes en plus grand nombre (IFCR versée au bout d'un an de service par exemple) ou stabiliser les couples d'agents

(une indemnité par agent et non par couple) ou encore valoriser le service à Mayotte en comptabilisant tous les établissements pour le vivier 1 de la classe exceptionnelle ou encore en augmentant le volume

des promus à la hors classe. Tout ceci pour favoriser la venue d'un grand nombre de titulaires. Au lieu de cela, a été mise en place une aide à l'installation des contractuels recrutés en dehors de l'académie laquelle sans doute

présageait de la loi dite de transformation de la fonction publique qui vise surtout à la détruire en augmentant le nombre de contractuels au détriment du statut.

Contre-mesures d'attractivité

Au lieu de cela, l'administration a retiré l'ISG aux néo-titulaires, au lieu de cela l'éducation nationale a refusé d'appliquer le nouveau mode de calcul du remboursement partiel de loyer, au lieu de cela l'indemnité a été retiré aux collègues arrivés en 2012 et pour l'année 2019 à ceux arrivés en 2013. Le résultat est à la portée de tous les entendements: des collègues

expérimentés et connaissant bien Mayotte partent dans d'autres académies et continuent à fonctionner sur le mode ancien de blanchiment quand le département et à fortiori le rectorat aurait besoin de stabilité!

Le service public le paiera cher, ses agents comme ses usagers. Mais, comme pour les lois

scélérates imposés contre la volonté des personnels exprimés par leurs représentants à tous les niveaux, le SNES ne baissera jamais les bras. Nous accompagnons une cinquantaine de collègues au TA sur l'IRPL, de la même façon nous sommes dans l'action juridique pour les collègues de 2012 et 2013 et enfin nous maintenons intégralement nos revendications.

FPM et CAPL du 7 juin

Aujourd'hui nous examinons le mouvement intra. Nous tenons à remercier la DPE 2 pour la transmission complète des documents et la lisibilité des postes vacants sur SIAM ainsi que la volonté de transformation des HSA en postes. Cependant une mise au point s'impose face à certaines allégations sournoises dont nous avons hélas trop souvent à souffrir: Le SNES a toujours appliqué une rigueur extrême en ce qui concerne l'attitude des commissaires paritaires. Nous ne communiquons aucun résultat avant commission et ceci quel que soit le sujet cat a priori tout peut être changé lors d'une commission ; Cet FPM et cette CAPL ne font pas exception. Les affirmations laissant entendre que nous divulguons des informations si elles étaient explicitement dévoilées et non sous forme de rumeurs, seraient mensongères, calomnieuses et au total diffamatoires.

Nous examinons également l'avancement à la hors classe. A ce sujet, nous devons garder en tête que la circulaire prévoit que tout personnel a vocation à parcourir deux grades si tant est que sa carrière soit complète. C'est ainsi que les retraitables dans cette situation doivent être sujet à une grande attention de notre part.

Nous examinons encore les temps partiels. Dans cet exercice, il est indispensable de tenir compte de l'attractivité pour des agents qui doivent pouvoir trouver à Mayotte des conditions le plus proche possible de celle d'un département moyen.

Nous examinerons enfin les congés formation; Comment ne pas s'étonner du sous-emploi de ce dispositif au regard du nombre important de contractuels et également d'agents titulaires en mesure de faire bénéficier leurs élèves d'une amélioration de

leurs compétences? Tout le monde a à gagner du développement de ce dispositif et le futur rectorat s'honorerait s'il accordait plus de congés formation. Il marquerait ainsi une vraie volonté de développer le futur de ce territoire qu'incarne cette jeunesse qu'il faut regarder comme un formidable atout.

C'est parce que nous voulons lui donner ce qu'elle mérite, c'est pour son avenir, c'est pour lui ouvrir des horizons et non la maintenir dans sa situation d'isolement, c'est pour lui préserver un bac national et non local, premier grade universitaire et sésame pour l'enseignement supérieur, c'est pour combattre des lois de régression sociale présentées comme prétendument progressistes car bien emballées dans des termes trompeurs comme confiance et transformation que nous nous battons et que nous ferons grève le 17 juin prochain.

